

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. JANICOT Philippe, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. LAGORCE Laurent (Pouvoir à Mme COIRAUD Amandine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent).

Secrétaire de séance : Isabelle LE MASSON

13. Convention de mise à disposition d'une salle dans le prolongement de l'école maternelle entre la commune de Boisseuil et l'association le Crabe du Petit Zèbre.

L'association le Crabe du Petit Zèbre est une association créée en novembre 2022 par une famille lors de la découverte d'un cancer appelé Neuroblastome de stade 4 chez leur fils âgé de 4 ans. Leur fils est aujourd'hui en rémission mais la famille a souhaité poursuivre afin d'aider d'autres enfants atteints d'un cancer et les personnes de leur entourage. Leur mission s'est développée également dans l'accompagnement des enfants neuroatypiques (HPI, TSA, TDA/H et DYS) et leur famille.

A ce titre, l'association souhaite réaliser de l'aide aux devoirs pour les enfants ayant des troubles du développement les mardis et les vendredis soir du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027 et a sollicité la commune dans ce sens.

La commune pourrait mettre à disposition gratuitement une des nouvelles salles créées dans le prolongement de l'école maternelle et les engagements de chacun seraient formalisés dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association Le Crabe du Petit Zèbre ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 19 juin 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON




